

*Date de dépôt: 26 février 2007*

*Messagerie*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la motion de M<sup>m</sup>es et MM. Beatriz de  
Candolle, Claude Aubert, Christiane Favre, Sophie Fischer,  
Fabienne Gautier, Janine Hagmann, Francis Walpen, Marcel  
Borloz, David Amsler et Pierre Weiss pour la prévention des  
délits des jeunes par l'information**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 17 mars 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le Grand Conseil de la République et canton de Genève  
considérant :*

- le nombre croissant d'actes d'incivilité et de vandalisme perpétrés par des mineurs ;*
- la difficulté pour la population de comprendre les aspects juridiques et les implications de certains actes commis par les jeunes ;*
- la volonté unanime de placer la prévention avant la répression et l'éducation avant la punition,*

*invite le Conseil d'Etat*

- à préparer un document multilingue à l'intention des parents, des enfants et des adolescents rappelant les dispositions légales dans notre canton ;*
- à diffuser ce dépliant aux parents des enfants et adolescents de 10 à 18 ans.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les incivilités et la violence dans les milieux scolaires, le Conseil d'Etat met en œuvre, sous l'égide du département de l'instruction publique, une politique qui repose sur cinq piliers.

Ces cinq piliers sont la prévention, la participation, le partenariat, la médiation et la sanction.

La prévention vise notamment le rappel des règles. Dans le cadre des actions menées, le département de l'instruction publique, en collaboration avec le département des institutions, a lancé un projet qui répond à la demande du Grand Conseil et également au souhait de certaines communes du canton.

Les deux départements préparent en effet un memento à l'attention des mineurs et de leurs parents, qui rappelle dans une formulation simple les règles fixées par la législation ou par la civilité, en vue d'une diffusion à la rentrée scolaire 2007.

La remise de ce document aux familles genevoises contribuera d'une part à informer les jeunes sur le cadre et les us existants, et, d'autre part, à fournir aux parents une récapitulation des règles en usage.

Ce document, qui s'inspire de mémentos réalisés dans d'autres cantons romands, traitera les différents thèmes courants tels que l'obligation de fréquenter l'école, l'attitude dans les lieux publics, l'utilisation des nouvelles technologies, le port d'armes, les consommations, les actes de violence, etc.

Il sera également traduit dans les langues étrangères les plus usitées dans le canton.

Ce memento constituera l'un des éléments que le département de l'instruction publique souhaite mettre à disposition des élèves, des parents et des professionnels de l'école à la rentrée scolaire 2007 dans une volonté préventive de rappel des règles, des procédures de justice et des sanctions.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Charles Beer